

Intervention lors du débat public « Le sécuritaire contre les droits sociaux et citoyens » qui s'est déroulé à Lille le 1^{er} février 2011
à l'appel des collectifs "Refusons la politique de la peur"
et "Mais c'est un Homme"

« Pour qui sonne le glas ? La politique de la Peur dans le monde du travail », par Nathalie BATARDIERE, ex médecin du travail et psychiatre

Pierre Paresys et le comité d'organisation de ce débat m'ont demandé de vous parler des différentes **réformes méconnues du grand public** concernant la Sécurité Sociale et de la Médecine du Travail. Ces réformes tendent en effet de façon subtile à modifier le contenu des missions des médecins vers une logique mortifère qui me semble implacable.

Sécurité Sociale et Médecine du Travail sont souvent confondues par le grand public. Institutions nées après guerre de façon quasi simultanée, elles font partie des acquis sociaux fondamentaux de la Ve République, l'une pour permettre l'égalité d'accès aux soins pour tous, l'autre pour préserver la santé au sein de l'environnement professionnel.

La confusion est présente chez nos politiques. Elle a d'ailleurs été à l'origine du « retoquage » de la dernière réforme de la médecine du travail prévue cet automne dans le contexte de la Réforme des retraites.

La complexité de ces réformes empêche toute prise de conscience du grand public de la logique mortifère qui développe insidieusement ses racines dans le terreau de la culpabilité et de la peur.

Ancien médecin du travail, je pensais bon que s'exprime ici une de mes ex-consœurs en cours d'exercice. Mais à cause du contexte de peur ou du moins de menace implicite, j'ai préféré ne pas exposer cette dernière et témoigner moi-même de ce que j'ai été amenée à fuir.

Je laisse de côté la réforme de la sécurité sociale, sujet trop vaste pour ces quelques minutes. En revanche je reprendrai les réformes successives et multiples de la médecine du travail pendant **mon parcours professionnel, réformes qui m'ont** conduite finalement à partir, à me reconverter ... vers la Psychiatrie.

Je ne peux résister au plaisir d'évoquer mes débuts dans ma fonction. (Début des années 1990). Je rencontrais les salariés en entretien individuel et dans la réalité de leur lieu de leur travail. Ces rencontres se faisaient la plupart du temps dans une atmosphère de convivialité. En entretien, je ressentais leur plaisir et leur fierté à m'expliquer leur fonction, leur poste de travail. Dans les entreprises, le petit café était rituel, les rires fusaient dans les couloirs, la parole circulait au travers des études de postes des réunions de CHSCT. La confrontation de ces personnes à leur milieu du travail m'inclinait à émettre l'hypothèse que le travail semblait constituer une source d'identification narcissique « suffisamment bonne » (utilité, reconnaissance, autonomie...).

Puis à bas bruit la rigueur est apparue, les visages se sont figés, la parole s'est tue. La méfiance s'est installée puis la peur. Surtout peur de perdre son emploi, peur d'être dénoncé et objet de brimade (mise au placard). Il me fallait rassurer, parler de l'Indépendance du médecin du travail que j'étais. Alors mon bureau s'emplit des plaintes lors des entretiens individuels. Je ne savais que faire pour cette femme d'entretien épuisée par les horaires « en vrac » imposés, pour l'employé bancaire obsédé par ses objectifs, pour le peintre en BTP industriel de 50 ans incapable de faire face à la charge imposée, pour le cadre s'effondrant à la suite du suicide d'un collaborateur... Dénoncer risquait d'exposer le salarié, me taire, c'était cautionner la maltraitance. Quelques-uns d'entre nous se sont réunis en groupes de travail pour tenter d'analyser ce phénomène de stress, de violence ou de souffrance au travail et de harcèlement moral ... Nous avons pour référence Christophe Dejours : ses

travaux, écrits et colloques. Il était précurseur.

Le sujet restait cependant tabou au sein de notre profession, au sein des entreprises. Les syndicats de salariés semblaient gênés par ce phénomène qui semblait remettre en cause le travail lui-même...

En 2000, nous avons sollicité l'institut de médecine du travail pour aborder le sujet lors du congrès national de la Médecine du Travail à Lille. C'était dans le contexte d'une réforme de la médecine du travail inscrite dans le projet de loi de Refondation Sociale, Il nous a été accordé de présenter des Posters sur « la souffrance psychique au travail » au 7^{ème} niveau du Palais des Congrès. Seuls les plus courageux ou les plus motivés de nos confrères ont pu nous atteindre.

En 2002, la responsabilité de l'évaluation des risques physiques professionnels fut affectée aux médecins du travail qui devaient ainsi se transformer en ingénieurs qu'ils n'étaient pas. Il devenait de plus en plus évident que notre fonction de médecins était remise en question. L'Economique menaçait l'Humain. On nous reprochait d'exister. Nous faisons partie d'une spécificité européenne bien coûteuse pour les entreprises. De plus nous étions accusés de connivence avec les salariés lorsque nous les mettions en inaptitude avant l'âge de la retraite...

Nous étions de plus en plus soumis à des injonctions paradoxales. Ainsi, quand enfin le risque psychosocial fut reconnu au niveau européen, le Décret du 28 juillet 2004 a espacé le temps de latence entre deux visites systématiques. Il était de notre responsabilité de désigner les salariés à risque médical spécial. Les autres ne devaient bénéficier que d'une visite tous les deux ans, voire tous les cinq ans...je n'arrivais pas à distinguer avec certitude les salariés a priori sans risque des salariés avec risques. Il me fallait donc assumer des effectifs ingérables. Comment prévenir dans ces conditions ? Quel sens pouvaient avoir ces rencontres? Quel investissement dans la relation pouvait faire l'une ou l'autre partie?

La médecine du travail me semblait bradée grâce à une stratégie managériale fondée sur la peur et la culpabilité, qui discréditait la fonction de Médecins du Travail elle-même. Il me semble que ces derniers n'ont pas pris conscience de la gravité de la perte de la partie humaine de leur fonction. Bercés par l'illusion que seule la partie technique c a d la prise en charge de l'environnement physique pouvait suffire...

Avec cette déréglementation progressive, la santé au travail est devenue une marchandise, soumise à la loi du marché. C'est un objet de consommation pour les entreprises. Les cabinets de consultants fleurissent. Il n'est alors nullement question d'indépendance professionnelle mais d'une relation client -consommateur...

J'avais été témoin de la souffrance psychique au travail « véritable épidémie des temps modernes ». En faisant le choix de partir, j'ai eu cependant l'impression d'abandonner à leur sort les salariés qui m'avaient fait l'honneur de leur confiance en prenant le risque de me parler de leur vécu professionnel.

C'est pourquoi je remercie Pierre Paresys de m'avoir permis de vous parler de l'impact méconnu et insidieux sur le salarié des réformes de la Médecine du Travail.

J'ose espérer qu'à cause de la disparition discrète mais effective de la fonction de Médecins du Travail, le glas ne sonne pas pour la Partie humaine de la Personne au travail.

J'ose espérer que, du fait de la révision de la Loi de 1990, le glas ne sonne pas pour la liberté de l'Homme et qu'Alien n'est pas de retour.

Enfin, exerçant en pédopsychiatrie, j'ose espérer que le rapport Bockel ne sonnera pas le glas pour ces enfants hors des normes, en les enfermant dans une Pseudo-Prévention Prédictive qui les assimilera à des psychopathes.